

COMPTE-RENDU du CONSEIL de QUARTIER de LOZÈRE

Lundi 17 septembre 2018
Maison Jacques Audiberti

24 Présents dont : M. ALBINHAC, Mme ANDERNACH, Mme Karine BADONNEL, M. Guillaume BROSSOLET, M. Jean-Louis CASTEX, M. Michel CHOCHON, Mme COLAS, M. Roger DESENFANT, M. René ENFER, M. Denis FACQUEUR, M. Philippe GABILLOT, M. Jacques GARANDEL, M. Jean-Claude GODEAU, M. Alain JACQUET, Mme Marie-Noël LACOUR, M. LAPORTE, Mme Élisabeth LAVINET, Mme Jacqueline MARTINEZ- DURAND, Mme Christine MAUPAS, M. José PICHERAL, Mme Cécile REYNAUD, M. Jacques SALAUN,

Excusés : M. Jean BRUDIEUX, M. Daniel DRONIOU, Mme Henriette MARTIN, M. Hervé MARTIN, Mme Marie-Claire MÉRY, M. Antoine RADOVICIC, Mme Charlotte RICHARD,

Élus :

M. Guillaume CARISTAN, Adjoint au maire délégué à la Démocratie locale, Jeunesse et Prospective, Quartiers du Plateau et de Lozère,

M. Pierre COSTI, Adjoint au maire délégué à l'Emploi et au Développement économique et commercial,

M. Gilles CORDIER, Conseiller municipal délégué au Commerce, à la Circulation, et au Stationnement,

Services municipaux :

M. Pierre-Philippe LACROIX, Directeur général adjoint délégué à l'Animation de la cité,

M. Sébastien MASSON, Chargé de mission Démocratie participative,

Président de séance : M. Jacques GARANDEL,

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON.

Introduction :

- Ouverture de la réunion par M. Guillaume CARISTAN, Adjoint au maire délégué à la Démocratie locale, Jeunesse et Prospective, Quartiers du Plateau et de Lozère.

M. CARISTAN présente aux participants un nouveau format de réunion qui distingue deux temps principaux : un premier temps dédié à la vie municipale au travers d'actualités sur le quartier, des retours des commissions du conseil de quartier, et le traitement des questions diverses.

Un second temps est dédié à la réflexion collective sur des thèmes identifiés afin de faire part de propositions concrètes à la mairie. L'idée majeure est de développer l'implication et la participation des habitants en s'appuyant sur leur expertise d'usage de la vie quotidienne du quartier.

Le conseil de quartier du Plateau a été le premier à expérimenter ce format. Cette expérimentation fait écho à la satisfaction des participants au forum annuel des conseils de quartier du 25 novembre 2017 quant à la méthode mise en place.

M. CARISTAN présente également "Palaiseau 2030" qui va concerner les conseils de quartier : la Ville ouvre sur les six prochains mois un grand projet fédérateur, un temps de concertation qui a pour ambition d'imaginer et de dessiner ensemble les contours de notre ville à l'horizon 2030.

L'objectif est de réfléchir et d'anticiper l'avenir de Palaiseau autour de grandes thématiques qui concernent tous les Palaisiens comme, par exemple, les mobilités de demain, la santé, l'identité de Palaiseau, le vivre ensemble, la ville intelligente...

Le premier grand rendez-vous de lancement aura lieu le 9 octobre à la salle Guy Vinet (Espace Salvador Allende) par le Grand forum d'ouverture de Palaiseau 2030.

Un conseil de quartier spécifique est possible sur ce sujet.

M. CARISTAN annonce les Portes Ouvertes de la Maison de Quartier Audiberti le 6 octobre avec un Café Gourmand.

- Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.
M. Jacques GARANDEL assure la présidence de séance.
- Validation du Compte rendu de la séance du 14 juin 2018.

Mme MAUPAS demande que la validation du compte-rendu soit reportée à la prochaine séance du conseil de quartier afin de disposer de plus de temps pour l'examiner et lui apporter des modifications. Le conseil de quartier adhère à cette proposition.

I Les commerces dans le quartier.

1. Agence de la Société Générale : M. CARISTAN revient sur une rumeur selon laquelle elle fermerait au mois de novembre prochain. Avant toute chose, M. CARISTAN précise que la Société Générale n'a encore rien annoncé officiellement à la mairie. Le sujet majeur est la disparition ou pas de l'unique distributeur automatique de billets (DAB) du quartier de Lozère ; l'agence peut fermer en laissant le DAB. M. COSTI ajoute que la Société Générale envisage de rassembler ses activités dans le centre de Palaiseau et de créer une agence sur le secteur de Polytechnique. M. CARISTAN explique que la mairie se bat pour obtenir des DAB dans d'autres quartiers, car c'est coûteux pour les établissements financiers. Il n'est pas sûr que La Poste accepte d'en implanter un.
2. Café de la gare de Lozère : il semblerait que le propriétaire actuel souhaite vendre les murs. Des habitants sont inquiets du devenir du café dont le gérant est locataire. M. CARISTAN précise que M. le Maire a rencontré le gérant qui souhaite apparemment se porter acquéreur. L'activité du café n'est donc pas menacée.
3. Local de l'ancien marchand de journaux : M. CARISTAN fait part de la difficulté de la mairie à contacter le propriétaire pour réfléchir à l'avenir du site. Il semble que la priorité du propriétaire ne soit pas de trouver un nouveau locataire, alors même que la mairie est prête à l'accompagner pour implanter à nouveau une activité commerciale dans ses locaux.

M. CORDIER explique que le service Commerce est en cours de recrutement d'un agent.

M. CARISTAN revient sur des points abordés à la fin de la réunion du conseil de quartier du 14 juin 2018 :

- Une réflexion sur la dénomination du conseil de quartier fera l'objet d'un travail collectif sous la forme d'un atelier en deuxième partie de réunion.

- La charte AVEVY sur la régulation du trafic aérien : M. le Maire a demandé quelques modifications de cette dernière avant qu'il ne la signe. Le sujet pourra être traité ultérieurement, et une réunion spécifique sera organisée en mairie.
- La sécurité aux abords des écoles : M. CARISTAN annonce qu'une présence de la police municipale a été programmée de manière « volante » auprès des différents établissements de la ville. L'école Jean Macé est identifiée comme prioritaire, un représentant de la police municipale viendra à l'école Jean Macé un matin par semaine. Un bilan sera établi.
- Limitation de vitesse avenue du Général Leclerc entre le collège Charles Péguy et l'école maternelle Jean Moulin : la municipalité a engagé une démarche auprès de la Préfecture pour installer des panneaux lumineux prescrivant 30km/h pendant les jours et heures d'entrée et de sortie classe et 50 km/h le reste du temps. Mme MARTINEZ signale que ce radar est apparemment mal réglé. En effet, en dehors des heures d'entrées et de sorties des écoles, ainsi qu'en période de vacances scolaires, l'appareil limite la vitesse à 30 km/h. M. CORDIER explique qu'une fois l'autorisation du Ministère de l'Intérieur obtenue, deux panneaux ont été installés. Un arbre masquant un panneau sera élagué. M. FACQUEUR et Mme MAUPAS apprécient ce dispositif mais un réglage est nécessaire pour les week-ends et les vacances scolaires.
- M. CORDIER présente une expérimentation des vélos électriques en libre-service à Palaiseau : il s'agit de proposer à 200 personnes de tester gratuitement ces vélos pendant 5 mois, sur simple inscription. Cette démarche s'inscrit dans une démarche de mobilité douce, fiable et respectueuse de son environnement.

II Commission Investissements Inter-quartiers « Œuvre d'art dans le Quartier Camille Claudel » réunie le 11 septembre 2018.

M. CARISTAN rappelle qu'il s'agit d'utiliser le budget de 50 000 € sur le quartier du Plateau. Une réflexion est en cours. En attendant, une œuvre temporaire sera prêtée pendant trois mois par la CPS.

Mme MAUPAS présente le compte-rendu de la réunion de cette commission. Elle explique que « sPaCe » est un projet culturel porté par la CPS qui consiste à mettre à la disposition de communes, des œuvres d'art monumentales sur leur espace public pendant trois mois. La location, l'assurance, les transports et la pose des œuvres sont à la charge de la CPS.

La Commission Investissements inter-quartiers réunie le 3 mai 2018, a sélectionné le sculpteur Salih COSKUN qui verra l'une de ses œuvres installée de manière temporaire, pour 3 mois, sur la place Seré de Rivières. La commune prendra à sa charge l'éclairage et un panneau d'information.

La participation à ce projet constitue l'occasion de faire sur l'espace public du Plateau de Palaiseau, l'expérience d'une œuvre monumentale en attendant une œuvre pérenne financée par le budget participatif des conseils de quartier.

La sculpture temporaire sera mise en place dans la semaine du 12 novembre 2018.

La commission a validé le projet de création d'une œuvre monumentale pérenne destiné à l'espace public du quartier Camille Claudel. Pour la commission, cette œuvre devra s'inspirer de l'univers artistique de Camille Claudel et être préférentiellement réalisée par un artiste palaisien ou très local.

Deux associations d'artistes de Palaiseau (l'Association des Peintres et Sculpteurs de Palaiseau et l'Espace 181) ont été sollicitées. Deux artistes ont répondu à l'appel à projets. La commission « Œuvre d'art QCC » choisira l'artiste et son œuvre, après la présentation de chacun des projets par les deux artistes candidats.

Un membre du conseil de quartier conteste que le choix soit fait par la commission ; il demande que tous les Palaisiens choisissent.

M. CORDIER pense que s'agissant d'un avis très subjectif, il est impossible de solliciter tous les Palaisiens.

M. FACQUEUR demande pourquoi c'est la commission qui décide.

M. CARISTAN répond que beaucoup de temps a été passé sur ce projet. La commission a été constituée sur un appel à volontaires dans les conseils de quartier, elle est ouverte et peut s'y joindre qui veut. Un ultime appel à volontaires est lancé dans les conseils de quartier de sorte à agrandir cette commission composée actuellement de 8 membres. La moitié des membres de cette commission devra toutefois être constituée de membres du conseil de quartier du Plateau.

M. Guillaume BROSSOLET rejoint la commission.

III Questions diverses.

1) M. CHOCHON aborde le sujet des inondations du 10 au 12 juin 2018 et demande des informations sur le **projet de la "Prairie de Villebon" dans la vallée de l'Yvette**. M. CARISTAN rappelle que la Ville de Palaiseau a émis un avis réservé sur ce projet lors de l'enquête publique, en raison du manque d'information sur l'impact environnemental pendant et après les travaux, de la circulation accrue de camions, et du risque d'inondation à Palaiseau. La Ville demande des études complémentaires.

M. GARANDEL demande si a été effectuée une étude d'impact. M. CARISTAN répond qu'elle est insuffisante.

Mme MAUPAS fait un compte-rendu rapide de la réunion des maires de la CPS en sous-préfecture vendredi 7 septembre où M. LECLERC, maire de Champlan, a mis en évidence un certain nombre de carences et d'incohérences graves et conséquentes sur le secteur et sur le cours de l'Yvette.

M. CHOCHON juge que la position du maire manque de clarté : il aurait souhaité que la mairie s'oppose sans réserve à ce projet.

M. CARISTAN répète que les informations sont insuffisantes et vont dans le mauvais sens. En indiquant que "les conditions ne sont pas réunies", cela signifie que l'on y est opposé. "Aujourd'hui, la mairie n'y est pas favorable".

2) M. CADELEC pense comme M. CHOCHON que cette position est trop timide. Il déplore que la Charte contre les nuisances aériennes ne soit toujours pas signée. Il précise que lors de l'enquête publique sur la Ligne 18 du Grand Paris Express, le commissaire enquêteur a traduit toutes les réserves en avis favorables. Il demande que la municipalité soit plus nette. Ce projet consiste à boucher la zone d'expansion de crue de l'Yvette. M. CARISTAN répond que la mairie a tenu compte de ces éléments lorsqu'elle a rendu son avis. M. CADELEC regrette cette position malgré le manque d'informations transmises sur le dossier. M. GARANDEL pose la question du **pont dit « des deux gares »** et plus précisément de l'élévation et de l'affinement du tablier de ce pont pour améliorer le flux de l'Yvette lors de crues. D'après lui, la mairie de Villebon est prête à en financer la moitié. M. CARISTAN répond que le dossier n'a pas d'avancée nouvelle pour le moment.

Mme MAUPAS demande si un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle des inondations de juin a été pris, vu que des habitants ont encore été inondés.

M. CARISTAN précise que la demande émise par la commune est toujours en cours d'instruction par les services de l'État.

3) Des participants signalent :

- un lieu de dépôts sauvages récurrent à l'ancienne station-service à l'entrée de la résidence des Chandeliers,

- que des avions circulent vers deux heures du matin en dehors des heures de couvre-feu,
 - un problème de ramassage des déchets entre l'avenue Beauséjour et l'avenue Bellevue : en raison de voitures mal garées, les camions du SIOM ne passent pas. Un trou dans la voirie est à reboucher,
 - du béton est tombé d'un camion et a été déposé sur l'herbe chemin de l'Orme.
- 4) Mme MARTINEZ rencontre un problème de réception radiophonique à son domicile (parasitage). M. CARISTAN lui fait savoir qu'un poste Radio Terrestre Numérique (RNT) lui permettrait une réception de meilleure qualité.
- 5) Installation de compteurs Linky par ENEDIS : un participant explique que cette pose n'a rien d'obligatoire, information corroborée par M. CARISTAN. Certaines municipalités ont pris des arrêtés pour en interdire la pose, mais leur validité juridique est contestée. M. CORDIER précise que des locataires ont mis une affiche pour le refuser. Mme MAUPAS répond que ce n'est aucunement une garantie. M. CARISTAN rappelle la démarche à suivre pour les personnes qui ne souhaitent pas changer de compteur. La mairie tient à jour une liste des personnes qui manifestent leur refus de Linky, et la transmet régulièrement à Enedis. Mme MAUPAS suggère que ces précisions figurent dans le Palaiseau Mag.
- 6) M. GARANDEL souhaite que le temps de parole des élus soit plus court et indique qu'il s'agit « du conseil de quartier de Lozère et non le conseil de M. Caristan ». M. CARISTAN répond que le conseil de quartier est avant tout celui des habitants, mais que les élus doivent légitimement s'exprimer afin d'apporter des informations et de répondre aux questions posées.

IV Travail collectif en ateliers (à 21h30).

Proposition de 3 ateliers de réflexion au choix des participants :

Atelier 1 : Définition d'un parcours de balade urbaine et identification de points d'accroches.

Atelier 2 : Réflexion sur une dénomination du conseil de quartier de Lozère au regard de son étendue géographique.

Atelier 3 : Maison de Quartier Audiberti : espace central du quartier ?

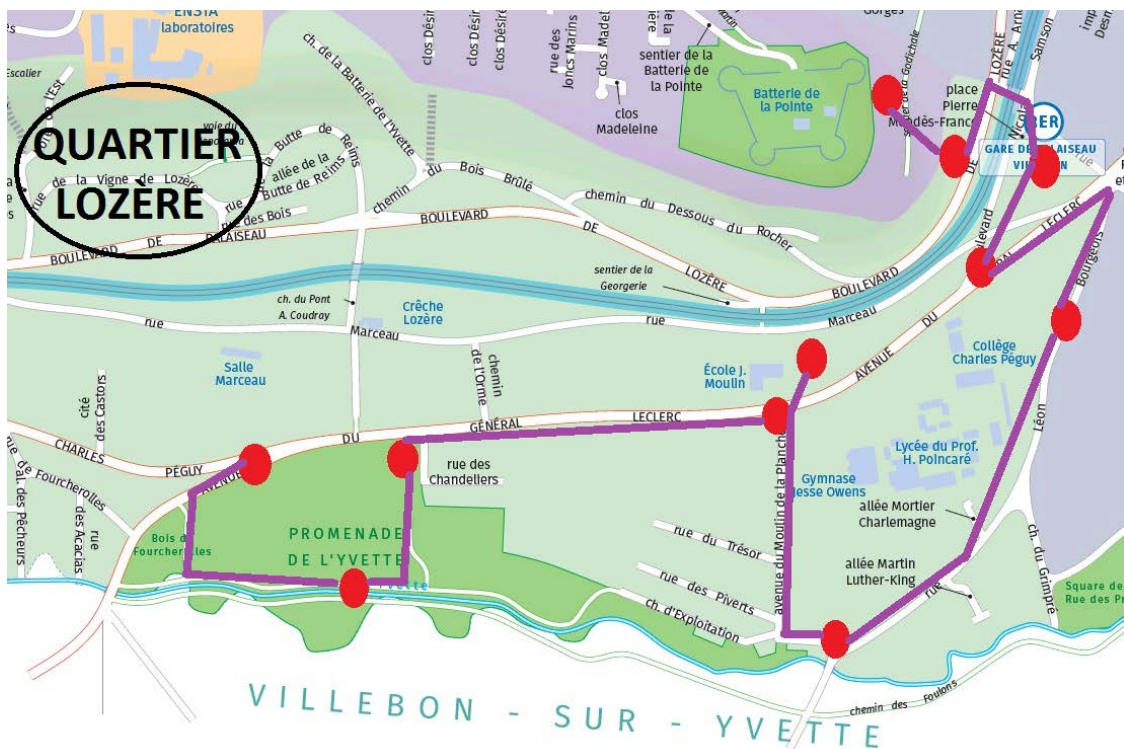
Restitution des ateliers (à 22h20).

Atelier 1 : balade urbaine

La balade urbaine est une visite de terrain permettant à chacun, habitants, élus et services municipaux, d'aller observer ensemble les atouts, les faiblesses, les problèmes et les points de satisfaction rencontrés au sein du quartier. Elle se fonde sur l'expertise des habitants qui pratiquent ces lieux au quotidien. Ainsi, des membres du conseil de quartier élaborent un parcours en mettant en évidence des points d'arrêt et d'observation :

- Rue Léon Bourgeois : étroitesse des trottoirs.

- Boulevard Nicolas Samson / avenue du Général Leclerc : stop mal respecté, voie cyclable empruntée par les cyclomoteurs.
- Boulevard de Lozère : Bilan positif des « chaucidou ». Au niveau de la gare de Palaiseau Villebon, la butte gêne la visibilité.
- Cheminement à côté de l'école Jean Moulin qui passe sous les voies RER : à flécher pour les cyclistes et les piétons pour le faire connaître.
- École Jean Moulin / Collège Charles Péguy : le feu à commande manuelle est trop long ; les élèves n'attendent pas pour traverser.
- Avenue du Général Leclerc / avenue du Moulin de la Planche : proposition d'un tourne-à-droite cycliste.
- Rue Charles Péguy / avenue du Général Leclerc : idem.
- Avenue du Moulin de la Planche / rue Léon Bourgeois : zone de rencontre à bien signaler. Sentier piétonnier entre le gymnase Jesse Owens et l'Yvette.
- Avenue du Général Leclerc : signalétique pour inciter à découvrir la promenade de l'Yvette.
- Avenue du Général Leclerc : affaissement des plaques d'égout, contours très abîmés.
- Promenade de l'Yvette : remise en état du pont.
- Batterie de la Pointe : cheminement piéton la contournant à valoriser (liaison Plateau-Vallée).
- Gare de Palaiseau-Villebon : absence de commerce, en particulier d'une boulangerie.



En conclusion de l'atelier, M. CARISTAN indique qu'une date sera proposée au Conseil de quartier afin d'organiser cette balade urbaine.

Atelier 2 : Réflexion sur une dénomination du conseil de quartier de Lozère au regard de son étendue géographique.

Il s'agit, à la demande de certains participants, de renommer le conseil de quartier soit en Conseil de quartier Ouest, soit d'associer un nom à « Lozère » pour signifier les nuances géographiques de ce quartier très étendu et que les Palaisiens n'habitant pas « le village de Lozère » se sentent davantage concernés par les sujets évoqués en conseil de quartier.

Une certaine difficulté réside dans le choix de lieux dits.

- Lozère / Moulin de la Planche,
- Lozère / Le Grimpré,
- Lozère / Jesse Owens,

Les participants demandent de prendre du temps pour réfléchir et ajoutent qu'en aucun cas ils souhaitent voir disparaître le nom de « Lozère ».

M. JACQUET demande qui a souhaité le changement de nom du conseil de quartier. Si cela se fait, il faudra préciser le changement dans une lettre à tous les Palaisiens.

Atelier 3 : Maison de Quartier Audiberti : espace central du quartier ?

Cet atelier n'a pas été tenu, les participants s'étant concentrés sur les autres ateliers.